



Vente de biens immobiliers

Par **Yaffa**, le **17/01/2020** à **02:28**

J'ai signé une promesse de vente avec date butoir le notaire vendeur n'a pas fourni toutes les pièces nécessaires au dossier en l'occurrence l'état du prêt à la bonne date ,le notaire banque de l'acquéreur n'était également pas prêt à la bonne date en principe la promesse de vente est reconductible tacitement tant que le dossier notaires n'est pas prêt est ce exact et comment faire pour forcer le vendeur à venir signer car il me demande une augmentation de prix car pour lui la date n'a pas été respecté

merci

Par **youris**, le **17/01/2020** à **11:02**

bonjour,

le plus souvent la date prévue de signature de l'acte authentique n'est qu'indicative.

le vendeur s'est engagé sur la chose et le prix, il ne peut donc pas décider de ne plus vendre, ni modifier le prix de vente, il est engagé par la promesses de vente.

vous voyez avec votre notaire pour mettre en demeure le vendeur de signer l'acte authentique à une nouvelle date proposée par votre notaire.

salutations